

TRAVEL CLINIC,

le passage conseillé avant vos vacances

Ouverte en 2003 à l'Hôpital Erasme et en 2007 à la Polyclinique de Nivelles, la Travel Clinic propose des consultations assurées par des médecins internistes infectiologues ayant une compétence particulière en médecine tropicale et en médecine du voyage. Une des consultations est effectuée par un pédiatre. L'objectif de ces consultations est d'informer le voyageur sur les risques inhérents aux voyages qu'il a programmés et de lui prodiguer les conseils, vaccinations et prophylaxies les plus appropriées. La plupart des risques sont, bien entendu, infectieux.



Voyager est devenu tellement commun que l'on n'envisage plus les problèmes, notamment infectieux, qui pourraient survenir. Les agences de voyages, souvent, n'insistent pas sur ces dangers et la nécessité de se protéger. A peu près 8% des voyageurs requerront un avis médical pendant ou après le voyage. Beaucoup des affections auraient cependant pu être évitées par une **prise en charge adéquate avant et pendant le voyage.**

A chaque voyageur, sa vaccination, sa prophylaxie et son traitement

De nos jours, le voyageur peut trouver de nombreuses informations sur le net,

mais celles-ci sont bien souvent trop générales et estompent l'existence de nombreux facteurs qui peuvent modifier les risques liés aux voyages. C'est la raison pour laquelle deux voyageurs qui effectuent le même voyage ne recevront souvent pas les mêmes **vaccinations** ni ne bénéficieront des mêmes **conseils** en termes de **prophylaxie** et de **traitement**. Toute approche doit être adaptée à la durée prévue du séjour,

au type de voyage (voyage d'affaires, voyages dans la famille d'origine, voyage aventureux ou luxueux), aux activités qui vont être pratiquées (alpinisme, plongée sous-marine, randonnées, ...) et aux régions visitées (répartition très hétérogène de la malaria dans les pays d'Asie du Sud-est et d'Amérique du Sud).

De même, les **caractéristiques médicales des voyageurs** ont une influence considérable sur la prise en charge réalisée au cours de ces consultations. Ainsi, l'âge du voyageur, une éventuelle grossesse en cours, les maladies chroniques et les traitements pris (cortisone ou autres traitements immunosuppresseurs, ...) peuvent engendrer des attitudes différentes.

C'est la raison pour laquelle la médecine du voyage nécessite une formation spécifique.

Consulter avant le voyage

Au cours de la consultation, les médecins vont d'abord évaluer les risques pour le voyageur et l'adéquation de ceux-ci au voyage projeté, proposer les vaccinations nécessaires, discuter des prophylaxies et traitements et informer d'éventuels autres risques liés aux activités et comportements.

Les voyageurs présentant des problèmes médicaux et les femmes enceintes devraient consulter avant de réserver leur voyage.

Il pourrait en effet leur être suggéré de changer de destination en cas de risque trop élevé ou de vaccination formellement déconseillée. Par exemple, certains traitements qui affaiblissent le système immunitaire contraindiquent la vaccination contre la **fièvre jaune** qui est cependant une infection potentiellement mortelle. Il n'est donc pas recommandé de rejoindre certaines destinations sans être protégé par la vaccination. Un autre exemple est celui de la **grossesse** ; certains pays sont à éviter par une femme enceinte car le risque de certaines infections et leurs conséquences pour le fœtus sont majeures. Actuellement, face à l'épidémie importante du virus **Zika** dans la plupart des pays d'Amérique latine et les risques de malformations cérébrales (microcéphalie, ...) que l'infection chez la maman peut occasionner à l'enfant qu'elle porte, il est déconseillé à celle-ci d'y voyager.

Risques infectieux & vaccinations adaptées

Les médecins évaluent les risques infectieux et proposent les vaccinations adaptées. Signalons que la vaccination contre la **fièvre jaune** ne peut se faire que dans les centres de vaccinations agréés. Il en existe une vingtaine en Belgique dont le centre de l'Hôpital Erasme (et sa Polyclinique de Nivelles). La preuve de vaccination contre la fièvre jaune est indispensable à fournir pour entrer dans certains pays (particulièrement en Afrique sub-saharienne). Ces obligations sont instaurées pour empêcher l'introduction du virus dans le pays par un voyageur qui serait infecté, mais non pour protéger le voyageur. Dans de nombreux autres pays, cette obligation n'existe pas car la fièvre jaune y est présente. Il est pourtant indispensable pour le voyageur d'être protégé, indépendamment de cette règle vaccinale administrative, vaccination qui est, comme précédemment explicité, **contre-indiquée dans certaines situations**, notamment en cas de prise de médicaments immunosuppresseurs (cortisone, traitement de certaines maladies auto-immunes comme l'arthrite rhumatoïde, les maladies de Crohn, les transplantations, ...). Si possible et un voyage futur envisagé, il est d'ailleurs indiqué de se faire vacciner avant d'entamer de tels traitements ; si ces traitements sont déjà administrés, comme également indiqué plus haut, il peut être utile de renoncer à certaines destinations.

D'autres vaccinations spécifiques aux pays visités sont proposées : il s'agit de la vaccination contre la **fièvre typhoïde**, les **hépatites (A et B)**, la **poliomyélite**, les **méningites** (dans la région subsaharienne en hiver), certaines **encéphalites** (encéphalite japonaise en cas de voyage en Asie du Sud-Est, encéphalite de la Forêt noire en cas de voyage en Europe de l'Est et dans certains régions des pays scandinaves) ainsi que contre la **rage**.

La consultation est également l'occasion de vérifier les vaccinations de base comme le **tétanos**, la **diphtérie** et la **coqueluche** et ce en parfaite collaboration avec le médecin traitant.

Mais aussi ...

Le médecin évalue le risque de **malaria** (ou paludisme) en fonction des zones visitées. Il explique les modes de contamination, les précautions mécaniques (pour éviter les piqûres de moustiques) à prendre et, en fonction de la nécessité, de prescrire, après discussion, la prophylaxie anti-malarique (la prise d'un médicament à titre préventif pour empêcher le développement d'une infection et d'une « crise » de malaria en cas de piqûre par un moustique porteur du parasite) la plus adaptée.

D'autres problèmes sont également couramment abordés. La **tourista** (diarrhée du voyageur), si elle est le plus souvent sans gravité, est fréquente et peut vraiment « gâcher » le déroulement d'un voyage. Il serait dommage de gaspiller plusieurs jours d'un voyage pour la réalisation duquel on a économisé toute l'année en étant bloqué dans une chambre d'hôtel alors que des traitements simples peuvent éviter de tels désagréments. D'autres voyageurs ont des projets de **séjour en altitude**. Là aussi, certains conseils et médicaments pris préventivement ou lors de l'apparition des symptômes liés au mal d'altitude peuvent être prescrits. D'autres risques sont plus spécifiques, comme celui d'acquérir une **bilharziose** (ou schistosomiase) lors d'une baignade en eau douce, les **risques d'infections sexuellement transmissibles** et de certaines **infections parasitaires** acquises, par exemple, simplement en cas de marche pieds nus sur certaines plages. Malheureusement, tous les problèmes médicaux ne peuvent être évités. Les médecins de la Travel Clinic sont donc également formés à leur **prise en charge après le voyage**.



Frédérique Jacobs, Chef du Service des Maladies infectieuses - Responsable de la Travel Clinic
Frederique.jacobs@erasme.ulb.ac.be